



## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2017

### Procès-verbal de séance valant compte rendu de séance

L'an deux mille dix-sept, le quatre juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MORVILLARS, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Madame Françoise RAVEY.

Etaient présents : Françoise RAVEY, Lydie BAUMGARTNER, Jean-François BOICHARD, Michèle CLAISSE, Michel GRAEHLING, Françoise MOYNE, Régis OSTERTAG, Jean-Christophe POINAS, Jean-Daniel TREIBER

Etaient absents : Sabine GAY, Virginie REGNAULT pouvoir à Régis OSTERTAG, Eric RUCHTI pouvoir à Jean-Daniel TREIBER, Vincent SPADARO, Jean-François ZUMBHIL pouvoir à Françoise RAVEY

Secrétaire administratif : Davy PHILIPPE

**Date de convocation** : 27/06/2017

La séance débute à 19h30.

Madame Françoise RAVEY, Maire ouvre la séance.

L'appel des membres est réalisé par la signature de la feuille de présence. Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Madame Lydie BAUMGARTNER est nommée secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR

- 01** Financement du projet d'aménagement des abords de l'école,
- 02** Modification des statuts de « territoire d'énergie » (ex-SIAGEP),
- 03** Désignation des Jurés d'Assises,
- 04** Questions et informations diverses.

Compte rendu de la séance précédente

---

Le compte rendu de la séance du 8 juin dernier est approuvé à l'unanimité, par l'ensemble des membres présents lors de la séance.

## 1 – Financement du projet d'aménagement des abords de l'école

### Délibération n° 2017-06/37 à n° 2017-06/42

Lors de la séance du Conseil Municipal le 8 juin dernier, Madame le Maire indiquait la nécessité de reporter le projet d'aménagement à l'année prochaine afin de pouvoir étudier les financements possibles.

Pour rappel, l'estimation du projet est la suivante :

AVP travaux : 189 770 € HT

Etude d'avant-projet : 3 750 € HT

Maitrise d'œuvre : 7 590 € HT

Soit estimation financière totale : 201 110 € HT

Plusieurs pistes pour financer ce projet viennent d'être étudiées :

- Subventions de l'état (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux, Dotation de Soutien à l'Investissement Local et subvention parlementaire),
- Subvention au titre du Plan Paysage de Grand Belfort Communauté d'Agglomération,
- Subvention du Conseil Départemental dans le cadre du fonds de concours pour des projets de construction, d'aménagement et de gros entretien d'équipements publics communaux,
- Subvention du Conseil Régional avec le nouveau programme « Espaces Nouveaux ; Villages Innovants ».

D'autres financements sont recherchés sur les crédits européens et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter des aides financières auprès des partenaires indiqués ci-dessus.

### Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Détail	Montant	Taux en %
Coût de l'opération HT :		<u>Subventions sollicitées :</u>		
- Honoraires	11 340 €	- DETR 2018	40 222 €	20.00
- Travaux	189 770 €	- DSIL 2018	20 111 €	10.00
		- Subvention exceptionnelle	20 111 €	10.00
		- Subventions GBCA		
		- fonds des communes	8 800 €	
		- plan paysage	15 000 €	11.84
		- Subvention Conseil Départemental	40 000 €	19.88
		- Subvention Conseil Régional	15 000 €	7.46
		Fonds propres	41 866 €	20.82
<b>TOTAL</b>	<b>201 110 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>201 110 €</b>	<b>100</b>

NOTA :

- La subvention de Grand Belfort Communauté d'Agglomération d'un montant de 8 800 € nous a déjà été notifiée
- Une demande de subvention a été faite au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance 2017 sur la partie sécurisation périmétrique de l'école. Toutefois la Préfecture nous informe que les crédits de ce fonds sont épuisés à l'heure actuelle.

## 2 – Modification des statuts de « territoire d'énergie » (ex SIAGEP)

---

### **Délibération n° 2017-06/43**

Monsieur le Président du SIAGEP vient d'informer les communes membres de ce syndicat d'une modification de ses statuts.

Le comité syndical réuni le 16 mai 2017 a approuvé la nouvelle mouture de ces derniers, qui sont joints à la présente. Chaque adhérent doit donc maintenant se prononcer dans les conditions fixées par l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, à savoir l'assentiment des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

La dernière modification statutaire date de 2009. Face à la diversité croissante des besoins des communes mais aussi des établissements de coopération intercommunale, le SIAGEP a souhaité une nouvelle fois modifier ses statuts.

Les principales modifications statutaires portent sur les points suivants :

- la nature juridique du syndicat ;
- la dénomination du Syndicat;
- l'adjonction de nouvelles compétences ;

#### **La nature juridique du syndicat**

Le syndicat passe de syndicat de communes à syndicat mixte fermé à la carte. Le but de cette modification est de permettre au syndicat d'ouvrir ses compétences aux EPCI.

#### **La dénomination du Syndicat**

Le SIAGEP devient « Territoire d'Énergie 90 », une dénomination plus évocatrice par rapport au domaine de l'énergie qui est, et qui deviendra plus encore, le cœur de ses activités.

#### **L'adjonction de nouvelles compétences**

La compétence principale reste la distribution publique d'énergie électrique. Pour mémoire, il est rappelé que toutes les communes adhèrent à cette compétence ce qui permet au syndicat d'être à maille départementale.

En parallèle de cette compétence principale on trouve les compétences optionnelles suivantes :

- *distribution publique de gaz*

- *infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables*
- *éclairage public*
- *distribution publique de chaleur et de froid*
- *réseaux de communications électroniques et réseaux câblés*
- *énergies*
- *système d'information géographique (S.I.G) et gestion de bases de données*
- *transfert intégral de la compétence informatique*

Suite à l'ouverture aux EPCI des compétences optionnelles, ces derniers seront représentés par un délégué au comité syndical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération et accepte la modification des statuts du SIAGEP telle que présentée ci-dessus.

### 3 – Désignation des Jurés d'Assises

---

Madame le Maire précise aux conseillers municipaux les modalités de désignation des Jurés d'Assises et procède publiquement au tirage au sort afin de constituer une liste de 3 personnes :

Sont désignés :

- Gisèle BLEYER épouse COTTET,
- Béatrice MAREY épouse JAUMES,
- Thierry RENARD.

### 4 – Questions et informations diverses

---

- Travaux de voirie « carrefour RD 19/rue de la Guinguette » :

Dans le prolongement des travaux de réouverture de la ligne ferroviaire Belfort/Delle, la municipalité a interpellé la SNCF et le Conseil Départemental sur la nécessité de réaménager et d'adapter le carrefour RD19/rue de la Guinguette de manière à tenir compte des flux de circulation futurs (notamment en raison de la fermeture du Passage à Niveau n° 16 sur la « rue Fontaine aux Voix » qui deviendra piétonnier uniquement). Ainsi, la SNCF et le Conseil Départemental procéderont à leurs frais, aux travaux de réaménagement les concernant.

Les partenaires ENEDIS et ORANGE consentant à procéder à leurs frais à l'enfouissement des lignes basse tension et électrique jusqu'au coffret électrique situé « rue de la Guinguette ».

L'éclairage public dont la maîtrise d'ouvrage reste à la charge de la commune sera également enterré ; deux candélabres supplémentaires sont prévus. Leur implantation sera étudiée avec discernement, notamment bien en retrait de la voie routière.

- Projet de Plan Particulier d'Intervention (PPI) des établissements Beauseigneur :

Une enquête publique est en cours jusqu'au 3 août inclus sur le projet de PPI de cette entreprise située à Froidefontaine. Rappelons que celle-ci est passée d'établissement SEVESO seuil bas à établissement SEVESO seuil haut. Son activité principale est le stockage de produits chimiques et, à ce titre, de nombreux risques sont recensés pouvant avoir des répercussions sur la santé humaine.

Les administrés de Morvillars sont invités à porter leurs observations sur un registre mis à leur disposition en mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

Un Conseil Municipal portant sur ce projet de PPI aura lieu le lundi 24 juillet à 19h30.

- Budget du syndicat du collège (gymnase) de Morvillars :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la réunion du syndicat du CES (gymnase) de Morvillars, le 4 avril dernier qui portait entre autre sur le vote du budget 2017.

Elle explique que la répartition des frais de fonctionnement entre communes, actée par en délibération de 1981 et toujours acceptée jusqu'à présent a été remise en cause sans fondement par les communes membres.

Le budget ayant ainsi été refusé, le préfet a saisi la Chambre Régionale des Comptes.

Cette dernière vient de rendre son avis dans lequel :

- elle revient sur la participation due par les communes à la commune de Morvillars au titre des frais de fonctionnement 2015,
- elle acte la participation des communes au budget du syndicat d'après les statuts de 1970 (et non la délibération de 1981).

L'avis de la CRC a été publié et adressé à l'ensemble des communes, et conseillers syndicaux membres du syndicat.

- « chantier jeunes 2017 »

Le « chantier jeunes » se déroulera du 11 au 19 juillet prochains. 20 adolescents sont inscrits.

- Brocante :

Faute d'association volontaire sur Morvillars, la traditionnelle brocante sera organisée par l'AS Méziré le dimanche 20 août. Pour toute information et inscription tél 06 61 21 59 27.

**La séance est levée à 21h50**

Vu par Nous, Françoise RAVEY, Maire de la Commune de Morvillars, pour être affiché le 6 juillet 2017 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le secrétaire de séance,  
Lydie BAUMGARTNER**

**Le Maire,  
Françoise RAVEY**